

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL DE QUARTIER CAMBRONNE/GARIBALDI
VENDREDI 24 MAI 2013

Ordre du jour :

Présentation des activités du Tribunal d'Instance
Présentation de l'Institut Imagine
La bibliothèque Vaugirard

Etaient présent lors de cette réunion :

Philippe GOUJON, Député-maire du 15^{ème} arrondissement

Collège des élus :

Valérie GIOVANNUCCI Adjointe du Maire chargée des Conseils de quartier Cambronne/Garibaldi et Violet/Commerce

Collège des habitants :

Annie CHAMBAUT
Elizabeth LINDEN
Annick LE VERRE
Pascal WARION
Jean-Pierre JASZ
Alain MARX
Jean Daniel GIRAUD

Collège des personnalités qualifiées :

Bernard VANDENDRIS, Association des Commerçants Lecourbe-Cambronne

Invités :

Carine GILET, Magistrat, Vice-Présidente du Tribunal d'Instance du 15^{ème}

Karine WACHE-VALIN, Magistrat au Tribunal d'Instance du 15^{ème}

Karine ROSSIGNOL, Directrice des projets et du développement, Institut Imagine

Marie ROUMANE, Responsable de la bibliothèque Vaugirard

Magalie RAILLON, Responsable-adjointe de la bibliothèque Vaugirard

Ghislène FONLLADOSA, Conseillère de Paris déléguée auprès du Maire du 15^{ème}, chargée de la culture, du patrimoine et des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Etaient excusés :

Jeanne BARBERET, Association des Locataires Miollis Lecourbe-ALML

Marie-Christine BERGOT

Gaël SERANDOUR

Présentation des activités du tribunal de grande instance

Carine GILET : Situé dans l'annexe de la Mairie rue Lecourbe, le Tribunal d'Instance du 15^{ème} est l'un des plus importants tribunaux d'instance de Paris. Le 15^{ème} arrondissement a une population assez variée avec des catégories socioprofessionnelles peu élevées et mixtes. La particularité du 15^{ème} est que de nombreux habitants sont locataires et on y constate un nombre élevé de logements sociaux. Le tribunal est composé de 4 magistrats, de 9 personnels de greffe et d'un greffier en chef. Le greffier en chef a pour fonction de faire fonctionner le tribunal d'un point de vue budgétaire, administratif et managérial. Deux juges de proximité sont également associés à la juridiction. Le tribunal dispose également de 8 conciliateurs qui interviennent dans le cadre du Point d'Accès au Droit (PAD). Ils peuvent recevoir les justiciables qui souhaitent obtenir une conciliation. Le Tribunal d'Instance est l'héritier des juges de paix. Son rôle est d'appliquer une petite justice de proximité. Il intervient surtout pour des litiges de moins de 10 000 euros quelque soit la nature du contentieux. Le tribunal dispose de compétences spécifiques pour régler les différents liés aux baux d'habitation, aux crédits à la consommation, aux tutelles, aux PACS, aux injonctions payées et aux saisis des rémunérations.

Karine WACHE-VALIN : Ce qui ne relève pas du Tribunal d'Instance peut relever du Conseil des Prud'hommes, ou du tribunal de Police situé dans le 19^{ème} arrondissement. Le Tribunal d'Instance n'est pas compétent pour la délivrance du certificat de nationalité française, ni pour des questions relatives au surendettement ou de tutelle des enfants mineurs. En revanche, le tribunal a conservé des compétences liées à la protection des majeurs. Dans le Tribunal d'Instance du 15^{ème}, plus de 2000 dossiers sont gérés par an. Concernant les tutelles, le législateur a mis en place en 2009 un système qui permet de réduire le nombre de mesures de protection prises par les juges. Ces mesures octroyaient aux personnes la possibilité de souscrire des mandats de protection future qui permettent aux populations de choisir la personne qui pourra les assister ou les représenter. Ce système a rencontré peu de succès.

Carine GILET : Le règlement des questions liées aux baux d'habitation constitue près de 80% des activités du tribunal, pour lesquels il a une compétence exclusive quelque soit le montant du litige. Il traite notamment des dossiers d'impayés locatifs avec la possibilité pour le juge de différer l'expulsion en accordant des délais aux locataires. Le tribunal est surtout compétent pour statuer sur tout ce qui concerne bailleur, propriétaire et locataire. Il intervient dans les litiges pour validation de congés (récupération du logement par le propriétaire à la fin du bail), les réparations locatives et les indemnités de troubles de jouissances lorsque le bailleur n'exécute pas ses obligations.

Questions et réponses :

- Est ce qu'un juge de proximité a le droit de nommer un expert ? Est-il vrai qu'on ne peut pas faire appel du jugement d'un juge de proximité ? Est-ce qu'un conciliateur peut intervenir auprès d'une administration, qui ne répond pas par exemple ? **Jean Pierre JASZ** : Est-ce que la nomination des juges de proximité soulage le Tribunal d'Instance du 15^{ème} arrondissement ? **Bernard VANDENDRIS** : Quel est le rôle du médiateur ?

Carine GILET indique que les juges de proximité sont des magistrats non professionnels. Ils sont désignés pour 7 ans, pour des litiges inférieurs à 4000 euros. Leurs décisions ne sont pas susceptibles d'appel, mais de pourvoi en Cour de Cassation, parce que rendues en dernier ressort. Ils appliquent le droit. Ils ont toutes les compétences pour les mesures d'instruction et d'investigation qui sont prévues par le code de procédure civile, dont la possibilité de désigner un expert judiciaire. Leurs fonctions ont connu un rythme accéléré ces dernières années. Ils sont nommés par le Conseil Supérieur de la Magistrature. Pour elle, il existe des personnes de grande qualité parmi les juges de proximité, notamment dans le 15^{ème}. Le médiateur est un tiers professionnel désigné par une juridiction. Il intervient pour essayer de trouver une solution à l'amiable à un conflit opposant deux personnes. Il ne fonctionne pas comme le conciliateur, qui est gratuit. Cette solution est peu utilisée en Tribunal d'Instance car les parties doivent financer le médiateur. Dans le cadre de la conciliation, les deux parties finalisent leur accord sur un procès verbal transmis au Tribunal d'Instance. En cas de non exécution, les parties ont la possibilité de solliciter la formule exécutoire. La médiation ne prévoit aucune possibilité de recours judiciaire. Le conciliateur intervient dans le cadre des litiges entre particuliers, pas avec les administrations. Il peut intervenir sur délégation judiciaire quand les parties semblent prêtes, soit être sollicité directement en prenant rendez-vous à la Mairie ou auprès du PAD.

Elisabeth LINDEN précise qu'un certain nombre de magistrats ne sont pas issus du concours d'entrée étudiant de l'Ecole Nationale de la Magistrature, mais de concours complémentaires réservés à des personnes qui ont soit plus de 35, soit plus de 50 ans, ou d'un recrutement dit direct par une commission de recrutement. Cela représente aujourd'hui 20% des magistrats, ce qui assure une certaine diversité. Les médiateurs sont des professionnels formés dans leur domaine de compétence, tandis que les conciliateurs sont davantage des personnes de bonne volonté qui aident à régler des litiges simples et qui peuvent être saisis directement par les habitants.

Philippe GOUJON : Il est possible qu'il y ait une confusion avec le Médiateur de la ville de Paris. Il existe dans la ville de Paris depuis des années un Médiateur chargé d'examiner des litiges entre l'administration municipale et les usagers. Depuis quelque mois, les Médiateurs de la ville de Paris ont été déconcentrés dans les arrondissements. Il existe un Point d'Accès au Droit (PAD) dans la Maison des Associations du 15^{ème} arrondissement, qui a pour but de renseigner les habitants sur toutes les questions juridiques. Les services municipaux de la Mairie sont formés à la réception des victimes. Il souligne que le risque de perdre le Tribunal d'Instance du 15^{ème} est bien réel. Il existe un projet de mise en place du Tribunal de Grande Instance (TGI) aux quartiers des Batignolles. Ce projet a pour but de regrouper tous les services de justice, y compris les Tribunaux d'Instance des arrondissements. C'est assez embarrassant parce que les tribunaux d'Instance sont une structure de proximité.

- Est-ce que les magistrats des Tribunaux d'Instance sont nommés à plein temps, ou interviennent-ils aussi au Tribunal de Grande Instance?

Carine GILET : Tout dépend de l'organisation de la structure judiciaire. Les magistrats dépendent du Tribunal de Grande Instance et sont détachés dans un Tribunal d'Instance désigné. Dans le 15^{ème} arrondissement, ces 4 magistrats travaillent à temps plein. Ils interviennent très peu au Tribunal de Grande Instance : ils siègent en Correctionnel, tiennent des audiences civiles... En revanche, en province, les magistrats de tribunaux d'instance participent aux activités des TGI. Le nombre de juges dépend des arrondissements, il y a un seul juge dans les plus petits arrondissements. **Philippe GOUJON** : Le 1^{er} dispose d'un juge pour 17 000 habitants tandis que le 15^{ème} dispose de 4 juges pour 200 000 habitants, ce n'est pas vraiment proportionnel. **Carine GILET** : Le juge du 1^{er} a une compétence particulière puisqu'il est chargé des Français à l'étranger dans le cadre des élections. Quand le 15^{ème} rendait une trentaine de décisions à l'occasion des élections, la juge du 1^{er} en a rendu 6000. **Elisabeth LINDEN** indique avoir exercé le métier de juge en province. Ce n'est pas le nombre d'habitant qui détermine le nombre de juge, mais le nombre de contentieux. Elle estime que le fonctionnement des juridictions doit être souple. Les présidents des Tribunaux de Grande Instance utilisent cette souplesse pour rétablir des équilibres au sein d'autres tribunaux. En France, les tribunaux manquent de juge. Il faut permettre à certains juges qui traitent moins d'affaires par an d'exercer leurs compétences ailleurs.

Présentation de l'Institut Imagine

Karine ROSSIGNOL : L'institut IMAGINE est situé sur le campus de l'hôpital Necker-Enfants malades qui est le plus vieil hôpital de pédiatrie au monde. L'institut a des compétences spécifiques dans le traitement des enfants souffrant de maladies génétiques. Il est estimé à plus de 30 000 le nombre de maladies diagnostiquées par an. Les missions d'IMAGINE sont au nombre de quatre : la recherche, la mise en place d'une synergie entre la recherche et les soins, la recherche de financement et la découverte de nouveaux traitements. Dans cet institut reconnu d'utilité publique, tous les chercheurs sont aussi des médecins. Son rôle principal est de mettre en place des synergies entre le privé et le public. Un appel à candidatures avait été lancé fin 2012 pour la recherche d'experts internationaux dans le monde. 66 candidatures ont été reçues. 3 équipes ont été sélectionnées parmi ces candidatures. L'institut a démontré à travers cet appel à candidatures que la France jouit d'une image rayonnante auprès des experts internationaux. Au sein du bâtiment IMAGINE cohabiteront patients, médecins et chercheurs. Elle indique que des moyens ultras modernes seront mis à la disposition des chercheurs. Le bâtiment sera construit dans le respect des critères environnementaux (HQE). Le projet a été développé par deux architectes (Jean NOUVEL et Bernard VALERO) de renommée internationale. Le bâtiment sera organisé autour du malade avec tous les spécialistes dans un même secteur. Cette méthode permettra aux parents d'enfants malades d'éviter de faire le tour du bâtiment

en cas de besoin urgent. La consultation pluridisciplinaire est organisée au rez-de-chaussée. Au 1^{er} étage se situent tous les outils de recherche clinique. Les 12 laboratoires de l'institut ont été construits sur le même module. Au dernier étage se situe un centre de séminaire et une cafétéria. Les plateaux techniques seront installés au sous-sol. Les travaux ont débuté en janvier 2012 et le bâtiment sera livré au quatrième trimestre 2013. Elle pense que les délais seront respectés pour accueillir chercheurs et patients.

Elisabeth LINDEN : Combien de personnes (chercheurs, médecins) seront sur ce site ?

Karine ROSSIGNOL : L'institut compte 380 chercheurs, dont 280 disséminés sur le site. L'objectif c'est de mettre ensemble les immunologistes avec les néphrologues pour créer des synergies. Environ 60 médecins sont déjà dans la partie clinique. L'institut vise environ 200 000 consultations médicales et paramédicales par an. Le centre IMAGINE ne dispose pas d'espace d'hospitalisation mais de chambres dites d'investigation clinique. Les enfants qui sont en évaluation de traitement pourront être accueillis dans ces lits la journée uniquement. Le centre IMAGINE a été retenu par l'institut hospitalo-universitaire dans le cadre d'un appel d'offres organisé au centre des investissements d'avenir. Elle précise que les centres d'investissement d'avenir avaient été relancés par l'ancien président SARKOZY en 2011. Pour mettre en place un tel programme scientifique, une enveloppe de 97 millions d'euros fut nécessaire. Près de 66 millions d'euros ont été empruntés et le reste du financement sera assuré à travers la découverte de nouveaux médicaments et par le mécénat.

Bernard VANDENDRIS : Y a-t-il des boxes de consultations dans l'hôpital mères-enfants ?

Karine ROSSIGNOL : Les consultations au sein de l'institut IMAGINE concernent uniquement les maladies génétiques. D'autres consultations sont faites à la clinique Robert Debré ou au pôle mère-enfants. Elle indique que l'hôtel TEXIER a été démonté suite à l'insistance de riverains pour le conserver, bien qu'il présente peu d'intérêt architectural, et sera remonté au sein du jardin par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

La bibliothèque Vaugirard

Marie ROMANE indique que l'ouverture de la médiathèque Marguerite Yourcenar avait failli remettre en question la poursuite des activités de la bibliothèque Vaugirard. Finalement, la mobilisation du personnel, des élus et des usagers a permis de sauvegarder la bibliothèque en 2011. La bibliothèque Vaugirard se situe au 154 rue Lecourbe. Le bâtiment fut construit en 1891 par l'architecte Buffon. L'établissement est confronté à de nombreux problèmes liés à la vétusté de la structure : pas d'ascenseur donc problème d'accessibilité, mobiliers en mezzanine, problème de personnel. La section des adultes occupe l'ancienne salle des fêtes de la mairie du 15^{ème}. Cette salle a été transformée en bibliothèque en 1942 et a ouvert ses portes en 1951. La bibliothèque dispose d'une section jeunesse de 80 m² séparée de la partie adulte. L'ouverture des deux sections (adultes et jeunesse) ne pouvant se faire simultanément, la bibliothèque Vaugirard harmonise les horaires d'ouverture avec la médiathèque Yourcenar. La section jeunesse est ouverte 19h par semaine et 3 personnes y travaillent. La section adulte est ouverte 36 heures par semaine et 10 personnes y travaillent. L'offre documentaire est assez riche et variée. Les plus en vue sont des romans adultes, des romans de jeunesse, des guides de voyage et de la presse magazine. La bibliothèque dispose d'un fonds de CD musicaux qui a été offert à la médiathèque Yourcenar. C'est un très bel exemple de collaboration. Dans la bibliothèque on trouve une zone wifi, deux postes multimédias à la disposition du public, un Blog commun à toutes les bibliothèques de Paris.

Magalie RAILLON : La bibliothèque a ouvert un compte facebook pour permettre de maintenir un lien sur tous les réseaux sociaux-professionnels. La bibliothèque a besoin de ce genre d'outil de communication pour être en phase avec les nouveaux usagers. L'utilisation des flash codes est également fréquente. Afin de mieux informer, une infolettre mensuelle pour rappeler notamment l'agenda des événements culturels a été mise en place. Des rendez-vous jeunesse sont également organisés. Un lieu d'exposition sera ouvert très prochainement de façon régulière. Des photographes français et vietnamien pourront montrer leurs expositions photos au public du 15^{ème} à la fin de l'année.

Marie ROUMANE : La bibliothèque Vaugirard à travers des accords de partenariat accueille des crèches, des centres de loisirs et des associations s'occupant de personnes en situation de handicap. La bibliothèque compte 5500 inscrits, 8000 emprunteurs, 185 000 prêts et près de 4000 livres achetés par an pour renouveler le stock. Le public visé est essentiellement de proximité.

Questions et réponses :

- Pourquoi la photocopieuse a été supprimée ? Pourquoi y a-t-il un agent de sécurité devant la porte d'entrée de la bibliothèque ?

Marie ROUMANE affirme que la suppression de la photocopieuse est due à problème de marché. Selon elle, la mise en place de nouvelles photocopieuses coûterait certainement trop cher à la Ville de Paris. Toutes les photocopieuses des bibliothèques de la Ville de Paris ont été supprimées. L'agent de sécurité n'est présent que les mercredis et les samedis. La bibliothèque fait appel à une société de sécurité privée afin d'assurer la sécurité durant les journées chargées. Deux projets de réaménagement de la salle sont à l'étude. Le premier projet vise à favoriser l'installation de la banque de prêt juste avant la sortie et le second projet a pour objectif de regrouper les sections adulte et jeunesse.

- Pourquoi la bibliothèque ne permet plus aux personnes qui souhaitent se débarrasser de leurs livres de les laisser à l'accueil pour que des gens puissent les prendre ?

Magalie RAILLON : Il y a avait aussi des revues qui étaient laissées là par la bibliothèque, mais c'est formellement interdit par la loi. La réduction du volume de livres est en cours. Les livres qui seront enlevés des étrangères seront envoyés comme déchets. La bibliothèque n'a pas vocation à faire don de livres. La politique actuelle au sein de la bibliothèque est de réduire le nombre de documents et non l'inverse. Pour les usagers qui souhaitent faire don de leurs livres, certaines associations peuvent recevoir leur donation.

Ghislène FONLLADOSA : Les élus, conseillers de quartiers et employés se sont battus pour maintenir l'ouverture de la bibliothèque. Elle estime qu'il reste bien sur du travail à faire surtout par rapport à l'accessibilité des étages supérieurs.